

Une voix: Vous semblez un peu agité.

M. Crosby: Ma foi, je peux dire à ce député suffisant et dédaigneux que je m'y connais aussi. J'ai passé cinq ans à l'aide judiciaire à défendre un accusé après l'autre dans des procès pour meurtre . . .

Une voix: Et vous les avez tous perdus.

M. Crosby: J'ai visité des prisons, monsieur l'Orateur, où les gardes craignent d'entrer dans la cellule de l'accusé. Je sais donc ce qu'il en est et je peux ajouter que je voudrais que cette affaire soit renvoyée à un comité et que la peine capitale soit rétablie, et je mets n'importe qui au défi de me refuser le droit de le dire ici, à la Chambre, ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: Mais qui vous refuse le droit de parole? Vous avez la parole, non?

M. Crosby: Monsieur l'Orateur, au Canada chaque citoyen a le droit de parole et le droit d'avoir sa propre opinion sur la peine capitale. Qu'il s'agisse d'hommes d'église débonnaires ou de plongeurs dans des gargotes, ils ont le droit à leur opinion sur la peine capitale. Il a maintes fois été prouvé que la majorité des Canadiens est favorable au rétablissement de la peine capitale. Refuser qu'on exprime cette opinion à la Chambre, c'est nier la démocratie et je ne vais pas écouter la rhétorique vide de sens . . .

Une voix: Personne ne refuse quoi que ce soit à qui que ce soit.

M. Crosby: . . . à laquelle s'exercent certains députés et qui a pour effet de faire de la Chambre moins que ce qu'elle est en prétendant que certaines personnes n'ont pas le droit d'avoir telle ou telle opinion et qu'elles n'ont pas celui de l'exprimer et de la faire prendre en considération à la Chambre.

Une voix: Ne vous tromperiez-vous pas de débat?

M. Crosby: Je m'intéresse au Tiers Monde. Je m'inquiète du sort des enfants du Tiers Monde qui ne mangent pas suffisamment, qui souffrent de la faim et qui en meurent chaque jour. Nous le savons, mais nous avons également des problèmes au Canada, nous avons également des gens qui souffrent de la faim. Si vous ne me croyez pas, je vous invite à m'accompagner et je vous montrerai des gens qui en souffrent dans le centre-ville de Halifax, et vraisemblablement aussi dans celui de Saskatoon. Ces problèmes existent dans le monde, mais nous ne pouvons pas les régler tous. Si nous devons nous adresser au Tout-Puissant, nous le prions de nous accorder la connaissance, la sagesse et les moyens nécessaires pour changer ce que nous pouvons changer et pour ne pas perdre notre temps à tenter de changer ce que nous ne pouvons pas changer nous-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, qu'une des choses que nous pouvons changer, si les Canadiens le souhaitent, c'est la loi qui a aboli la peine de mort. Nous avons

La peine de mort

entendu des quantités de chiffres au cours du présent débat. De l'avis du solliciteur général (M. Kaplan), un homme au demeurant que j'estime, la peine de mort n'exerce absolument pas d'effet de dissuasion. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je tiens à lui dire qu'il n'en sait rien. Cela ne peut pas se prouver uniquement par . . .

M. Kaplan: Je n'ai pas dit cela.

M. Crosby: . . . la simple statistique des meurtres qui ont été commis. Nous ne savons pas quel esprit mauvais se cache dans le cœur des hommes.

Une voix: Qui le saurait?

M. Crosby: Nous ne savons pas qui est dissuadé de commettre tel ou tel crime. Personne ne peut intervenir à la Chambre pour dire qu'il tient la solution et je puis dire au solliciteur général qu'il ne la tient pas du tout. Je ne veux pas être mesquin à son égard, mais il y a plusieurs mois au comité permanent de la justice et des questions juridiques, le solliciteur général décrivait la population des prisons. Je lui ai demandé à cette époque-là de séparer des détenus les criminels pour lesquels il n'y a pas d'espoir de réhabilitation et qui sont dangereux, même entre les murs de la prison, pour les autres détenus et les gardiens. Je disais qu'il y avait de ces criminels au pénitencier de Dorchester. Sur ce même ton suffisant et arrogant dont il a usé en parlant de la peine capitale à la Chambre pour dire qu'elle ne constituait pas un moyen de dissuasion au meurtre, il m'a répondu que ce n'était pas nécessaire, que la meilleure chose à faire était de garder ces criminels parmi les autres détenus puisque cela contribuerait à leur réhabilitation. Plusieurs mois et un meurtre plus tard, il était de retour à la Chambre, disant que l'on dressait la liste des délinquants les plus dangereux de notre population carcérale et qu'on les isolerait. Seulement, monsieur l'Orateur, un nouveau meurtre avait été commis.

Cela dit, je reconnais, comme certainement tous les députés, que les vues sont nombreuses et divergentes sur cette question. Il y a les partisans de la peine capitale et les abolitionnistes. Je crois qu'une chose qui a fait totalement défaut au cours du débat, notamment chez les néo-démocrates qui ont pris la parole, c'est le respect des diverses opinions sur la question. J'aurais cru que ce respect de la diversité des opinions aurait prévalu au cours du débat à la Chambre.

J'ai ici un mémoire du Conseil canadien des Églises qui traite des travaux du comité sur la peine capitale, travaux auxquels ont participé un grand nombre d'associations canadiennes. Je respecte leurs vues, je comprends leurs inquiétudes, je vois où ils veulent en venir. Je peux comprendre pourquoi ils veulent maintenir l'abolition de la peine capitale au Canada. Je respecte leur opinion, et je m'attends à ce qu'ils respectent la mienne. Et mon point de vue, c'est qu'à titre de député au Parlement je dois représenter les gens qui m'ont élu. C'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

Des voix: Bravo!